



PROCONTROL

Organisme de Contrôle Agréé par l'Etat
Installations Electriques

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41
B-4041 VOTTEM
TVA : BE 0507 735 513

Tel : 04/227.15.77
Fax : 04/227.47.24
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E02/0009/20181205/16

Date de visite : 05/12/2018

Date du rapport : 05/12/2018

RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/
Nom,Prénom :	Nom,Prénom : ECS	Gestonnaire
Rue : des Grands Prés 88 2ème étage	Carte ID :	Nom,Prénom : des Saules 36
B-4032 CHENEE	Tva : BE0438198587	B-NANDRIN 4550

1. Conclusion :

- L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 05-12-2043 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/-- Par le même organisme de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

2. Type de controle Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01 02

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Art:270 <input type="checkbox"/> Temporaire | <input checked="" type="checkbox"/> Mise en usage <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Extension | <input checked="" type="checkbox"/> Art:86 | <input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation |
| <input type="checkbox"/> Art:271 | <input type="checkbox"/> Périodique <input type="checkbox"/> Contrôle | <input type="checkbox"/> Art:87 | <input type="checkbox"/> Unité de travail domestique |
| <input type="checkbox"/> Art:276 Renforcement | | <input type="checkbox"/> Art:271b | <input type="checkbox"/> Partie commune |
| <input type="checkbox"/> Art:276b Transfert de propriete | | <input checked="" type="checkbox"/> Art:278 | <input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque |

3. Données générales de l'installation

Données distributeur => Nom du GRD : - pas communiqué -

EAN : Non Communiqué Compteur non placé

Protection de branchement : 50 A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type :EXVB Section : 4x10 mm2

Données installation :

Tension nominale : 2x230V - Courant nominal max :63 A - Type de prise de terre : boucle piquets non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : EXVB - section : 4x10 mm2 - Nombre de tableau électrique : 2 - Nombre de circuits électrique : 5

Description installation : voir annexe de 1 a 3 pas d'ancien rapport

Disp.de Sect. Gén : 63 A / 300 mA -

4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :

Contact dir. Contact Indir. Montage - Appareils - Matériels - I > section - Schémas - Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 28,3 Ω / Isolement général : 35,6 M Ω Continuité de terre - Test de dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé - a été plombé - n'a pas été plombé - n'est pas plombable - absence de différentiel

5. Infractions :

Infractions:Néant	Remarques:Néant
-------------------	-----------------

Inspecteur (Nom et Signature)

Le demandeur (Signature)

Visa du GRD

Pour Pro Control ASBL

Mr Benoit SCHMITZ

Ce rapport comporte 3 annexe(s)

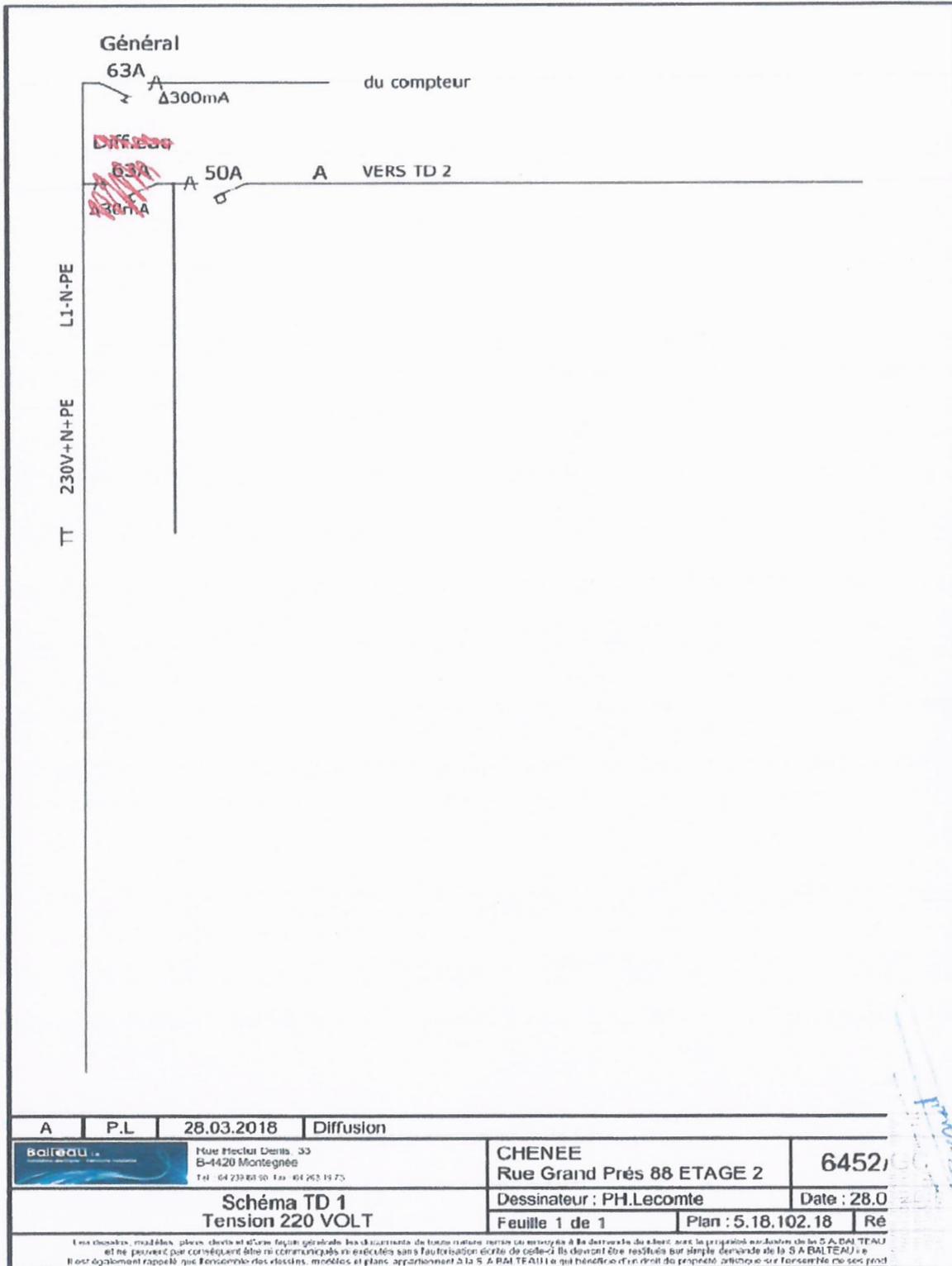
DTT/R/E02-01/E02-02

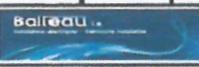
VERSION A-REV 02 - Date d'application 01/10/2018

En vertu du Code du Bien Etre au Travail Livre III Titre II du 28/04/2017, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control
Krachtens van welzijn op het werk Boek III Titel II van 28/04/2017 van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van Veiligheid/Gezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

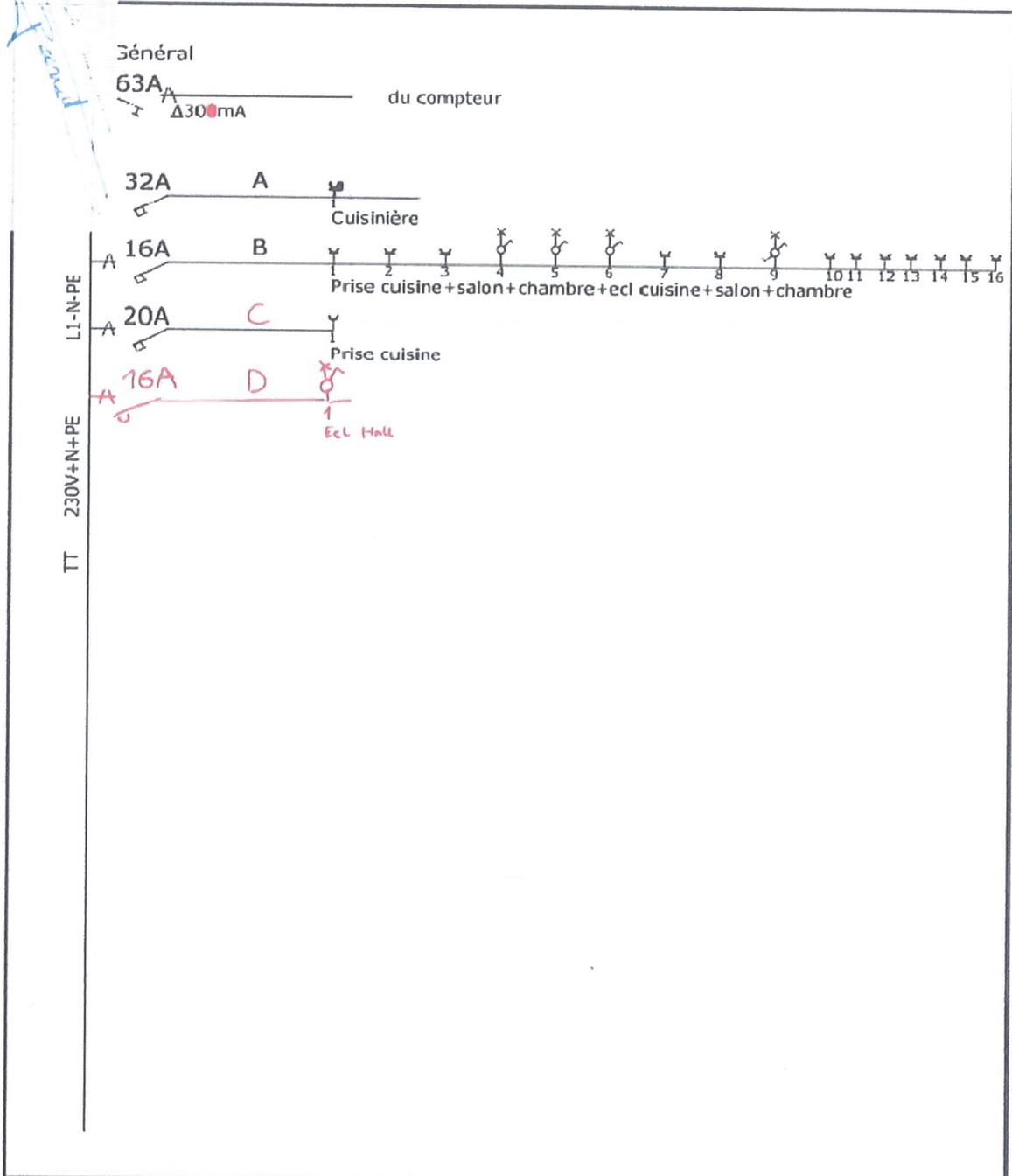
Version logiciel : 0.2.3 N° Appareil de mesure : 06

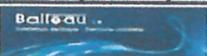


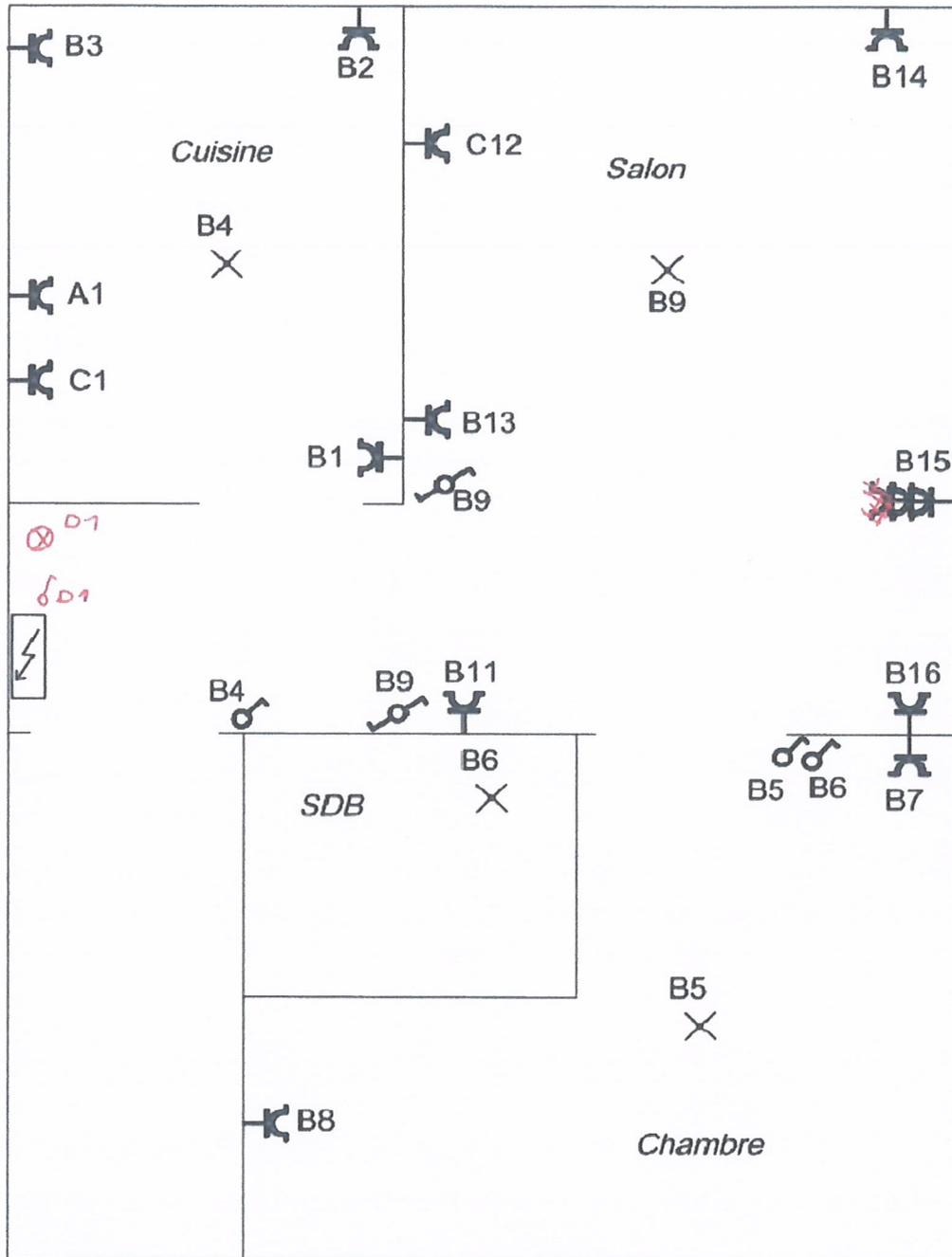


A	P.L	28.03.2018	Diffusion
		Rue Fleuret Denis 33 B-4420 Montegnée Tel: 04 239 84 90 Fax: 04 263 15 75	CHENEE Rue Grand Prés 88 ETAGE 2 6452
Schéma TD 1 Tension 220 VOLT		Dessinateur : PH.Lecomte Feuille 1 de 1	Date : 28.0 Plan : 5.18.102.18 Ré
<small>Les circuits, matériels, plans, schémas et/ou, façon générale, les documents de toute nature remis ou envoyés à la direction du département de la S.A. BAILEAU et ne pouvant pas constituer des communications en exécution sans la formalisation écrite de celle-ci, ils devront être restitués sur simple demande de la S.A. BAILEAU. Il est également rappelé que l'ensemble des plans, modèles et plans, appartenant à la S.A. BAILEAU et qui bénéficient d'un droit de propriété, doivent être conservés en ses lieux.</small>			

Handwritten signature and date:
 PH. Lecomte
 28.03.2018



A	P.L	28.03.2018	Diffusion
		Rue Hector Denis, 31 B-4420 Montegnée Tél. 04 220 00 90 Fax 04 202 10 71	CHENEE Rue des Grand Prés 88 étage 2 Dessinateur : PH.Lecomte
Schéma TD 2 Tension 220 VOLT		Date : 28.03.2018	6452/GC Rév. : A
Feuille 1 de 1		Plan : 5.18.102.18	Rév. : A
<p><small>Les dessins, modèles, plans, devis et d'une façon générale les documents de toute nature remis ou envoyés à la demande du client sont la propriété exclusive de la S.A. BALTEAU et ne peuvent pas conséquemment être réutilisés, ré-exécutés sans l'autorisation écrite de celle-ci. Ils doivent être restitués sur simple demande de la S.A. BALTEAU. Il est également rappelé que l'ensemble des dessins, modèles et plans appartiennent à la S.A. BALTEAU et que celle-ci bénéficie d'un droit de propriété artistique sur l'ensemble de ses produits.</small></p>			



DEUXIEME ETAGE

A	P.L	28.03.2018	Diffusion
		Rue Hector Denis, 33 B-4420 Montegnée Tel : 04 239 00 90 Fax : 04 263 19 77	CHENEE Rue des Grand Prés 88 6452
APPARTEMENT		Dessinateur : PH.Lecomte	Date : 28.03.2018
		Feuille 3 de 3	Plan : 5.18.102.18 Ré

Les dessins, modèles, plans, devis et d'une façon générale les documents de toute nature remis ou envoyés à la demande du client sont la propriété exclusive de la S.A. BAL TEAU et ne peuvent être réutilisés ni communiqués sans l'autorisation écrite de celle-ci. Ils doivent être restitués sur simple demande de la S.A. BAL TEAU. Il est également rappelé que l'ensemble des dessins, modèles et plans appartenant à la S.A. BAL TEAU ne bénéficie d'aucun droit de propriété artistique ou littéraire et de ses procédés.

Handwritten signature and date:
 28/03/2018